



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

8 avril 2020

Coronavirus (COVID-19)

Mesures de soutien au secteur culturel

Comme beaucoup d'autres secteurs, le secteur culturel est très affecté par la propagation du coronavirus et les mesures officielles prises pour le contenir. Le canton du Valais et la Confédération ont donc décidé d'un paquet de mesures pour la culture. Le train de mesures prévoit une aide immédiate et une indemnisation pour des pertes financières pour les entreprises culturelles et les acteurs culturels ainsi qu'un soutien financier aux associations culturelles du secteur non professionnel. Les entreprises culturelles et les artistes peuvent dès à présent soumettre une demande de mesures de soutien au Service de la culture. L'objectif est d'éviter une dégradation durable du paysage culturel suisse et valaisan ainsi que de contribuer au maintien de la diversité culturelle.

En complément des mesures concernant l'économie en général, le Conseil fédéral a édicté le 20 mars 2020 l'Ordonnance COVID dans le secteur de la culture. Elle prévoit des aides d'urgence et des indemnités pour pertes financières à l'attention des acteurs et actrices culturels et des entreprises culturelles afin d'atténuer l'impact économique des mesures officielles prises pour lutter contre la propagation du coronavirus.

Le Service de la culture a été chargé de la mise en œuvre de ces programmes d'aide qui mettent en œuvre et complètent celles prises par la Confédération.

Les entreprises culturelles à but non lucratif en proie à des problèmes de liquidités pourront obtenir des aides d'urgence auprès du canton. Il s'agit de prêts sans intérêt, remboursables sur une période pouvant aller jusqu'à 5 ans. Quant aux artistes indépendants, ils peuvent demander auprès de l'association Suisseculture Sociale des aides d'urgence, non remboursables, pour couvrir leurs besoins vitaux immédiats.

Les entreprises culturelles peuvent être indemnisées pour des pertes financières subies à la suite des mesures prises par les autorités publiques pour lutter contre la propagation de la pandémie. Ce programme est subsidiaire aux mesures économiques prises par la Confédération et le canton, telles que l'extension du chômage partiel, et vise à couvrir les pertes non couvertes par ailleurs. Les demandes d'indemnisation sont à adresser au Service de la culture.

En plus, les sociétés de musique et de théâtre amateurs pourront être soutenues financièrement dans la prise en charge des frais liés à l'annulation ou au report de leurs manifestations en s'adressant en priorité à leur association faîtière nationale.

La Confédération et le canton du Valais fournissent des ressources financières à cette fin. Un montant de 15 millions de francs est disponible au titre de la première tranche. Alors que les aides d'urgence seront entièrement financées par la Confédération, les indemnités pour pertes financières seront, quant à elles, prises en charge à parts égales entre la Confédération et le canton.

Les entreprises culturelles et les acteurs et actrices culturels indépendants dans les domaines des arts du spectacle, de la musique, du cinéma, de la littérature, des arts



visuels, du design et des musées peuvent dès à présent soumettre une demande de mesures de soutien au Service de la culture. Toutes les informations sur la manière d'introduire une demande sont disponibles sur le site web <https://www.vs.ch/web/culture/coronavirus-culture>. Des informations complémentaires peuvent être obtenues en envoyant un courrier électronique à SC-COVID19@admin.vs.ch.

La Confédération, le canton du Valais et les organisations culturelles suivront l'évolution de la situation.

Personnes de contact

Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture, 079 248 07 80

Jacques Cordonier, chef du Service de la culture, 027 606 46 70 / 079 402 36 41

Hélène Joye-Cagnard, cheffe de l'Encouragement des activités culturelles du Service de la culture, 027 606 46 37

Plus d'infos : <https://www.vs.ch/web/culture/coronavirus-culture>

Infos médias disponibles sous :

<https://www.vs.ch/web/culture/infos-medias>